VIA INFORMATION

DÉNEIGEMENT DES TOITS DE VÉHICULES LOURDS

VIA PRÉVENTION
SST EN TRANSPORT ET ENTREPOSAGE

Table des matières

5 Introduction

7 Les principales dispositions règlementaires applicables
Compétence provinciale
Compétence fédérale

9 Les responsabilités des acteurs du déneigement des toits des véhicules lourds
Expéditeur
Exploitant
Conducteur

10 Déneigement des véhicules
11 Système mécanique avec souffleuse
13 Système mécanique avec ventilateurs
15 Système fixe à râteau
17 Brosse hydraulique pour chargeuse sur roues
19 Système de positionnement sur le toit de la remorque
21 Glycol / matières dangereuses
23 Avancer ou reculer et appliquer violemment les freins
25 Râteau à neige
27 Système de retenue
28 Station de déneigement
31 Station de nettoyage des véhicules (*truck wash*)
33 Entente avec sous-traitants pour le déneigement

34 Conclusion

Introduction

Au Québec, il y a déjà eu des hivers et il y aura des hivers pour encore un bon bout de temps. Et avec l'hiver viennent la glace, la neige, le verglas et le grésil. Dans une vision de santé et de sécurité du travail, le déneigement des toits de véhicules dans le secteur du transport est un sujet préoccupant. Dans ce document, quelques pistes de solutions sont présentées pour un déneigement efficace et sécuritaire. Il faut se rappeler qu'une accumulation de neige ou de glace sur un toit de véhicule, lorsqu'il circule sur la route, représente un danger réel pour les autres usagers de la route et une infraction au Code de la sécurité routière qui est passible d'une amende.

Ce guide se veut un répertoire des équipements, techniques et services existants pour le déneigement des véhicules lourds. Chacune des fiches présente les avantages et les inconvénients et, pour l'ensemble de ces possibilités, nous avons établi diverses recommandations et considérations à évaluer avant d'acheter un équipement, de créer une installation ou de signer un contrat de service. Nous avons volontairement décidé de ne pas inclure les différents coûts indirects associés aux équipements, installations et services de déneigement.

Impliquer les travailleurs, les gestionnaires, les clients, les expéditeurs, les voisins immédiats et même la municipalité dans la prise de décision est généralement un gage de succès pour une solution mutuelle.

Les principales dispositions règlementaires applicables

Compétence provinciale

CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CSR)
Article 498.1
« Nul ne peut circuler avec un véhicule couvert de neige, de glace ou de toute autre matière pouvant s'en détacher et susceptible de présenter un danger pour les usagers de la route. »

LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LSST)
Article 12
« Un travailleur a le droit de refuser d'exécuter un travail s'il a des motifs raisonnables de croire que l'exécution de ce travail l'expose à un danger pour sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique ou peut avoir l'effet d'exposer une autre personne à un semblable danger. »

Article 51
« L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. »

RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (RSST)
Article 33.1
« Tout travailleur doit être protégé contre les chutes […] s'il est exposé à une chute de plus de 3 m à moins qu'il ne fasse qu'utiliser un moyen d'accès ou de sortie. »

Compétence fédérale

RÈGLEMENT CANADIEN SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (RCSST)
La Partie XII traite des dispositifs de protection contre les chutes, de la formation requise pour ceux qui l'utilisent, de leur entretien, du registre, etc.

12.07 l'employeur doit fournir un dispositif de protection contre les chutes à toute personne qui travaille : a) sur une structure non protégée ou sur un véhicule, à une hauteur de 3 mètres ou plus

CODE CANADIEN DU TRAVAIL (CCT)
Article 124
« L'employeur veille à la protection de ses employés en matière de santé et de sécurité au travail. »

Article 125
Cet article précise que l'employeur doit s'assurer, entre autres, des méthodes de travail, de la formation et de la supervision des travailleurs dans ses lieux de travail et dans ceux ne relevant pas de son autorité.

Article 126
L'article 126 prévoit que les travailleurs doivent appliquer toutes les règles en vigueur, de manière à ne pas mettre en danger leur sécurité ou celle des autres travailleurs.

CODE CRIMINEL
Article 217.1
« Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail ou l'exécution d'une tâche ou est habilité à le faire de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte de blessure corporelle pour autrui. »

Les responsabilités des acteurs du déneigement des toits de véhicules lourds

Expéditeur

- Établir des méthodes de travail sécuritaires et superviser les opérations.
- Transmettre les consignes au conducteur pour une utilisation adéquate des systèmes de déneigement.
- Fournir le matériel, l'équipement ainsi que les dispositifs de sécurité règlementaires à toute personne à qui il permet l'accès au lieu de travail.
- Veiller à ce que les travaux de déneigement effectués à plus de 3 m du sol se fassent sur une surface munie de garde-corps ou fournir au conducteur un dispositif de protection contre les chutes.
- S'assurer que les lieux et les installations sont conformes et sécuritaires.
- S'assurer que toutes les mesures de sécurité applicables sont respectées.
- Prendre les mesures raisonnables afin de protéger le travailleur lorsque, faute d'espace, le déneigement s'effectue à l'extérieur de la cour de l'expéditeur.

Exploitant

- Former et informer le conducteur sur les dangers liés au déneigement des véhicules et sur la façon de les prévenir.
- Fournir au conducteur des équipements de protection adéquats et bien entretenus.
- Mettre en place des méthodes de travail sécuritaires.
- S'assurer que le conducteur respecte les normes en vigueur en matière de santé et de sécurité du travail.
- S'assurer que toutes les mesures de sécurité applicables sont respectées.
- S'assurer que le véhicule est exempt de neige ou de glace au départ et à son arrivée chez l'expéditeur.

Conducteur

- Respecter les responsabilités établies par l'exploitant et l'expéditeur.
- Utiliser le matériel, l'équipement et les dispositifs de sécurité recommandés qui sont mis à sa disposition pour le déneigement du véhicule.
- Appliquer les règles de sécurité ainsi que les mesures de prévention prescrites, de manière à ne pas mettre en danger sa sécurité, ni celle des autres.

INFRACTIONS ET PEINES

En cas d'accident de travail, de non-conformité à la réglementation ou d'une interception sur la route, tous les acteurs peuvent se voir imposer des constats d'infraction, des points au dossier PEVL ou au dossier de comportement et diverses peines en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, du Code canadien du travail ou du Code de la sécurité routière, selon les circonstances et la juridiction. Ce qu'il faut retenir, c'est que plus la sécurité et l'intégrité physique du conducteur, d'un autre travailleur ou des usagers de la route est mis à risque, plus le montant de ces amendes sera élevé, allant même jusqu'à des possibilités d'accusations au Code criminel du Canada.

Système mécanique avec souffleuse

VÉHICULE CIBLE :	Remorque à toit plat
COÛT D'ACQUISITION :	Élevé
FONCTIONNEMENT :	Dispositif monté sur une structure fixe pour déneiger le toit de la semi-remorque. Une souffleuse s'ajuste à la hauteur de la semi-remorque (par un système mécanique automatisé, équipé de capteurs) et la neige est projetée sur le côté.
AVANTAGES :	Enlève la neige et la glace. Nécessite moins de 2 minutes pour une remorque. S'ajuste automatiquement à la hauteur de la remorque. Fabrication québécoise.
INCONVÉNIENTS :	Pour une utilisation avec des remorques avec un toit plat uniquement. Nécessaire d'enlever la neige ou la glace accumulée sur la surface de roulement et autour du site de déneigement régulièrement. Installation fixe qui ne peut pas être déplacée.
CONSIDÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS :	Prévoir un emplacement favorisant l'enlèvement de l'accumulation de neige au sol. Prévoir un système ou une autre installation pour enlever la glace que la souffleuse ne peut détacher.
ACCESSOIRES NÉCESSAIRES :	Équipement pour déplacer la neige au sol
EFFORT PHYSIQUE REQUIS :	Aucun
CHUTE POSSIBLE DU TRAVAILLEUR :	NON
UTILISATION POSSIBLE	
▪ Chez le transporteur :	OUI
▪ Chez l'expéditeur :	NON
▪ Au relais routier :	NON

Système mécanique avec ventilateurs

VÉHICULES CIBLES :	Remorque à toit plat, autobus scolaire et autocar
COÛT D'ACQUISITION :	Élevé
FONCTIONNEMENT :	Système utilisant de l'air pulsé de 240 à 305 km/h par des ventilateurs. Le véhicule est localisé par des capteurs qui activent le démarrage du système. L'air est pulsé sur le toit pour enlever la neige et la glace. Des panneaux ajustables contrôlent la dispersion de la neige et de la glace.
AVANTAGES :	Les panneaux de protection réglables contrôlent la glace et les débris. Assez puissant pour enlever de 20 à 50 centimètres de neige. Les ventilateurs démarrent un à la fois pour une puissance maximale. Prend moins d'une minute pour nettoyer la glace / neige du véhicule. Aucun contact avec le véhicule.
INCONVÉNIENTS :	Accumulation de la neige tout autour de l'équipement. Efficacité limitée pour enlever la glace. Installation fixe qui ne peut pas être déplacée. Exige suffisament d'espace pour que le véhicule entre et sorte en ligne droite.
CONSIDÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS :	Prévoir un emplacement favorisant l'enlèvement de l'accumulation de neige au sol. Prévoir un système ou une autre installation pour enlever la glace.
ACCESSOIRES NÉCESSAIRES :	Équipement pour déplacer la neige au sol
EFFORT PHYSIQUE REQUIS :	Aucun
CHUTE POSSIBLE DU TRAVAILLEUR :	NON
UTILISATION POSSIBLE	
▪ Chez le transporteur :	OUI
▪ Chez l'expéditeur :	NON
▪ Au relais routier :	NON

Système fixe à râteau

VÉHICULE CIBLE :	Remorque à toit plat
COÛT D'ACQUISITION :	Élevé
FONCTIONNEMENT :	Système monté sur une structure en H. Certains s'ajustent mécaniquement et d'autres sont à une hauteur fixe. Le camion se déplace sous l'équipement. Des rails ou la lame viennent toucher le devant du fourgon, ce qui détermine la hauteur appropriée. La lame envoie la neige sur un côté (ou les deux) de la semi-remorque (la lame peut être plate ou en V).
AVANTAGES :	Enlève de 20 à 50 centimètres de neige tassée. Déneige le véhicule en moins d'une minute. Entièrement mécanique, pas besoin de réglages. Construction robuste.
INCONVÉNIENTS :	Doit être installé sur une fondation en béton. Efficacité limitée pour enlever la glace. Nécessaire d'enlever la neige ou la glace accumulée sur la surface de roulement et autour du site de déneigement régulièrement. Installation fixe qui ne peut pas être déplacée. Exige assez de place pour que le véhicule entre droit et sorte tout droit. Risques de dommages matériels avec train double de type B (B-train). Ne fonctionne pas bien sur conteneurs intermodaux avec toit en tôle ondulée.
CONSIDÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS :	Prévoir un emplacement favorisant l'enlèvement de l'accumulation de neige au sol. Lorsqu'il y a présence de glace sur le toit, prévoir un équipement de protection si le travailleur doit monter pour briser la glace accumulée avant d'utiliser le système mécanique.
ACCESSOIRES NÉCESSAIRES :	Équipement pour déplacer la neige au sol
EFFORT PHYSIQUE REQUIS :	Aucun
CHUTE POSSIBLE DU TRAVAILLEUR :	NON
UTILISATION POSSIBLE	
▪ Chez le transporteur :	OUI
▪ Chez l'expéditeur :	NON
▪ Au relais routier :	NON

Brosse hydraulique pour chargeuse sur roues

VÉHICULES CIBLES :	Remorque à toit plat, autobus scolaire et autocar
COÛT D'ACQUISITION :	Élevé
FONCTIONNEMENT :	La chargeuse sur roues équipée de la brosse reste statique. C'est le véhicule qui avance. L'opérateur de la chargeuse appuie la brosse sur le toit du véhicule.
AVANTAGES :	C'est le conducteur de la chargeuse qui détermine la pression qui est appliquée sur le toit du véhicule. Lorsqu'il y a trop de neige au sol, la chargeuse peut aller se positionner ailleurs. La connexion de la brosse est facile et rapide.
INCONVÉNIENTS :	Deux personnes doivent être présentes pour déneiger un véhicule. La brosse sert normalement à nettoyer des rues, donc aucune idée sur sa durabilité pour du déneigement de véhicule. Possibles dommage au toit du véhicule.
CONSIDÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS :	Prévoir un espace assez grand pour l'utilisation de cet équipement. Considérer le nombre de véhicules à déneiger et l'accessibilité à la chargeuse pour effectuer cette opération.
ACCESSOIRES NÉCESSAIRES :	Équipement pour déplacer la neige au sol
EFFORT PHYSIQUE REQUIS :	Aucun
CHUTE POSSIBLE DU TRAVAILLEUR :	NON
UTILISATION POSSIBLE	
▪ Chez le transporteur :	OUI
▪ Chez l'expéditeur :	NON
▪ Au relais routier :	NON

Système de positionnement sur le toit de la remorque

VÉHICULE CIBLE : COÛT D'ACQUISITION :	Remorque à toit plat Moyen
FONCTIONNEMENT :	Le travailleur doit monter sur une échelle et installer l'équipement sur le toit de la remorque. Il attache son harnais à l'équipement, monte sur la remorque et repositionne sa ligne de vie à l'intérieur de l'anneau central. Le travailleur peut ainsi se déplacer sur la remorque avec l'équipement derrière lui. L'objectif du dispositif n'est pas de retenir le travailleur en cas de chute, mais bien de forcer le travailleur à se déplacer loin des rebords du fourgon.
AVANTAGES :	L'installation peut se faire à une seule personne. Force le positionnement au centre de la remorque. Facile à transporter à bord du véhicule. Conception canadienne.
INCONVÉNIENTS :	Force le travailleur à monter sur le toit de la remorque. Dispositif n'a pas pour but de retenir le travailleur en cas de chute. Risque de chute en hauteur lors de la montée et de même niveau lors du travail. Rebords accessible aux extrémités de la remorque. Efficacité limitée dans le déplacement de l'équipement s'il y a la moindre présence de neige ou de glace. Impact du vent et de l'inclinaison du sol pour la stabilité du travailleur.
CONSIDÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS :	Vérifier l'état et la résistance du toit auprès du fabricant avant de s'y engager. Il assure une certaine sécurité pour un conducteur qui doit monter sur le toit de la remorque et qui n'a accès à aucun autre dispositif. Porter un harnais de sécurité donne parfois une fausse impression de sécurité pour la protection contre les chutes. Ne jamais utiliser une ceinture de positionnement. S'assurer que le travailleur porte des bottes munies d'une semelle antidérapante afin de réduire les risques de glissade sur le toit de la remorque. Doit établir un plan de sauvetage si le travailleur se blesse sur le toit ou est suspendu à la suite d'une chute.
ACCESSOIRES NÉCESSAIRES :	Échelle, harnais, ligne de vie
EFFORT PHYSIQUE REQUIS :	Moyen
CHUTE POSSIBLE DU TRAVAILLEUR :	OUI
UTILISATION POSSIBLE ▪ Chez le transporteur : ▪ Chez l'expéditeur : ▪ Au relais routier :	 OUI OUI OUI

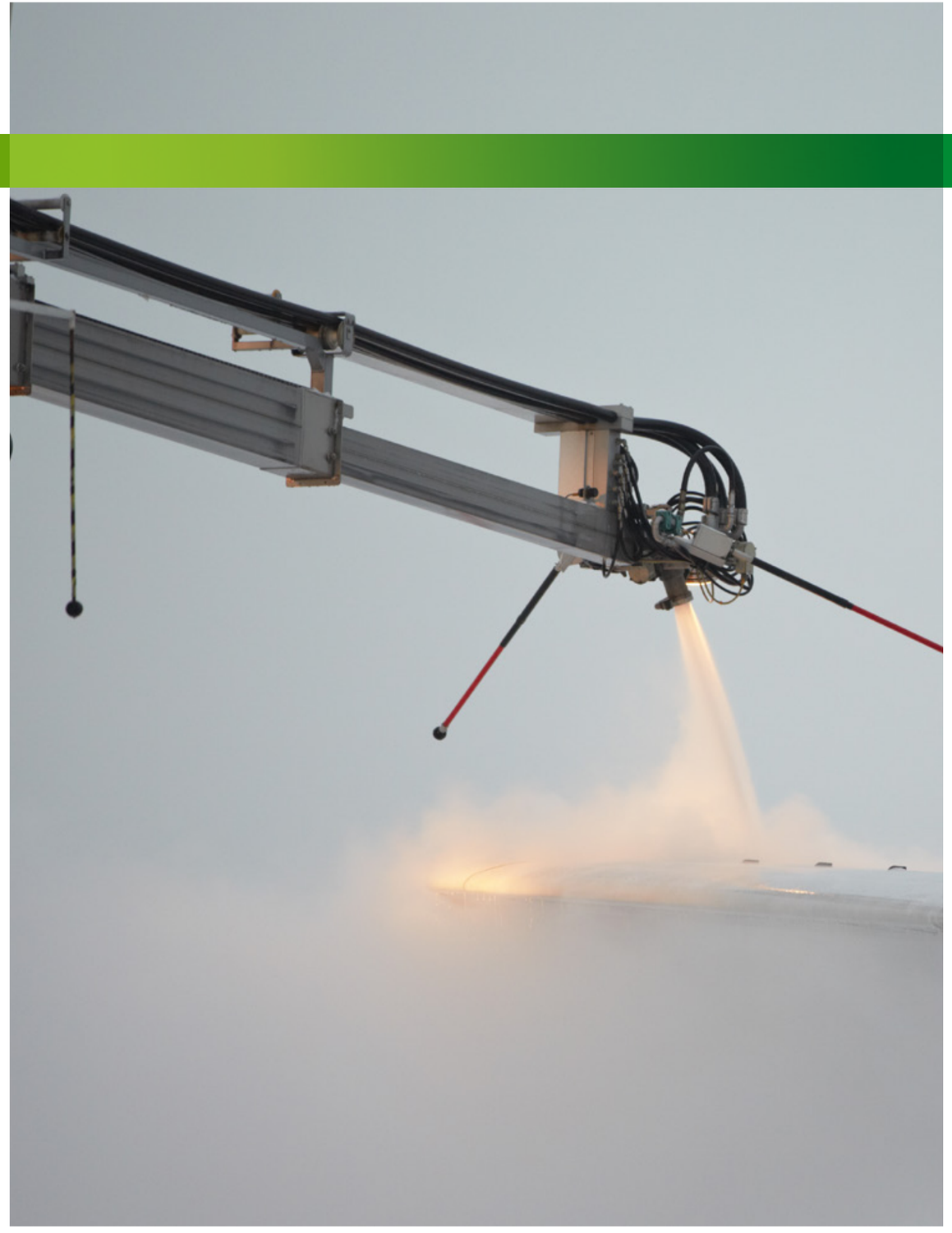

Glycol / matières dangereuses

VÉHICULES CIBLES :	Tous les véhicules
COÛT D'ACQUISITION :	Moyen
FONCTIONNEMENT :	Application d'un produit (principalement d'éthylène glycol) et d'eau chaude pour déglacer un véhicule ou pour prévenir l'accumulation de glace. Le travailleur doit avoir accès au toit pour utiliser un jet haute pression qui projette le produit sur le véhicule. C'est la méthode qui est utilisée dans l'aviation.
AVANTAGES :	Une fois la glace et la neige enlevées, le glycol prévient la création de nouvelle glace sur le véhicule.
INCONVÉNIENTS :	Fenêtre d'action limitée. Nécessite les installations et équipements spécialisés. Risques à la santé des travailleurs et de contamination de l'environnement. Les coûts d'approvisionnement, de consommation et d'achat des équipements accessoires peuvent être élevés.
CONSIDÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS :	Ce produit représente une option potentielle pour certaines situations spécifiques pour prévenir temporairement la création de nouvelle glace.
ACCESSOIRES NÉCESSAIRES :	Échelle, harnais, ligne de vie, jet haute pression
EFFORT PHYSIQUE REQUIS :	Moyen
CHUTE POSSIBLE DU TRAVAILLEUR :	OUI
UTILISATION POSSIBLE	
▪ Chez le transporteur :	OUI
▪ Chez l'expéditeur :	NON
▪ Au relais routier :	NON

Avancer ou reculer et appliquer violemment les freins

VÉHICULES CIBLES :	Tous les véhicules lourds
COÛT D'ACQUISITION :	Aucun
FONCTIONNEMENT :	Le conducteur avance ou recule à basse vitesse et applique violemment les freins pour déloger une accumulation de neige.
AVANTAGES :	Aucun coût. Peut faire tomber de faibles quantités de neige poudreuse.
INCONVÉNIENTS :	Efficacité très limitée pour enlever la glace et la neige. Dommages possibles au chargement à l'intérieur de la remorque. Dommages aux composantes du véhicule telles que les freins. Risque de collision avec d'autres véhicules, personnes et autres objets.
CONSIDÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS :	L'espace nécessaire est important. Difficile si plusieurs véhicules se déplacent dans un même espace. Cette pratique peut être plus efficace si la glace est déjà brisée en petits morceaux.
ACCESSOIRES NÉCESSAIRES :	Aucun
EFFORT PHYSIQUE REQUIS :	Aucun
CHUTE POSSIBLE DU TRAVAILLEUR :	NON
UTILISATION POSSIBLE	
▪ Chez le transporteur :	OUI
▪ Chez l'expéditeur :	OUI
▪ Au relais routier :	OUI

Râteau à neige

VÉHICULES CIBLES :	Tous les véhicules lourds à toit arrondi
COÛT D'ACQUISITION :	Faible
FONCTIONNEMENT :	Conçu à l'origine pour retirer la neige des toits de résidences, le râteau à neige permet également de retirer la neige des toits de véhicules lourds à partir du sol. Comprend des poignées en acier. Longueur approximative : 5 mètres.
AVANTAGES :	Élimine le problème de chute de hauteur lorsqu'on utilise uniquement le râteau. Simple à manœuvrer et peut être utilisé à n'importe quel endroit ou moment. Facile à transporter dans le véhicule.
INCONVÉNIENTS :	Le râteau seul est peu efficace pour les toits plats. Risque de blessures musculosquelettiques et de chutes pour la personne qui déneige (de hauteur et de plain-pied). Pas efficace pour enlever la glace. Cogner le râteau peut endommager sérieusement l'état du toit.
CONSIDÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS :	Le sol doit être exempt de glace. À considérer pour peu de véhicules à déneiger seulement. Technique exigeante physiquement. S'assurer que la zone de travail est bien dégagée, loin de la circulation des autres véhicules et que la surface du sol est suffisamment adhérente. Placer ses pieds en position d'équilibre, soulever et tirer le râteau vers soi. Faire un côté du véhicule à la fois.
ACCESSOIRES NÉCESSAIRES :	Crampons, équipement pour tasser la neige au sol
EFFORT PHYSIQUE REQUIS :	Important
CHUTE POSSIBLE DU TRAVAILLEUR :	OUI
UTILISATION POSSIBLE	
▪ Chez le transporteur :	OUI
▪ Chez l'expéditeur :	OUI
▪ Au relais routier :	OUI

Système de retenue

VÉHICULE CIBLE :	Remorque à toit plat
COÛT D'ACQUISITION :	Moyen
FONCTIONNEMENT :	Le travailleur se déplace sur le toit de la remorque et effectue le déneigement avec une pelle standard. Il porte un harnais de sécurité qui est attaché à une longe dotée d'un absorbeur d'énergie, le tout à un point d'ancrage conforme.
AVANTAGES :	Permet de bien voir l'état du toit. Permet d'être proche de la surface à déneiger. Permet un nettoyage efficace de toute matière y compris la glace.
INCONVÉNIENTS :	Risques de chutes. Installer un point d'ancrage qui respecte les normes de conception. Établir un plan de sauvetage pour le travailleur à la suite d'une chute sur le toit ou s'il est suspendu.
CONSIDÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS :	Attestation d'un ingénieur pour le point d'ancrage. Installer plus d'un point d'ancrage ou installer un câble horizontal de manière à éviter que le travailleur ait à changer de point d'attache à plusieurs reprises. La pelle ou l'outil doit être le plus léger possible. Prévoir un emplacement favorisant l'enlèvement de l'accumulation de neige au sol. Utiliser une masse en caoutchouc ou en bois pour briser l'accumulation de glace. Vérifier la résistance et l'état du toit du véhicule avant de s'y engager. Le système antichute doit être inspecté régulièrement. Doit s'assurer que le véhicule est immobilisé avant de monter sur le toit de la remorque. S'assurer que le travailleur porte des bottes munies d'une semelle antidérapante afin de réduire les risques de glissade sur le toit de la remorque.
ACCESSOIRES NÉCESSAIRES :	Harnais, point d'ancrage, ligne de vie , pelle
EFFORT PHYSIQUE REQUIS :	Moyen
CHUTE POSSIBLE DU TRAVAILLEUR :	OUI
UTILISATION POSSIBLE	
▪ Chez le transporteur :	OUI
▪ Chez l'expéditeur :	NON
▪ Au relais routier :	NON

Station de déneigement

VÉHICULES CIBLES :	Tous les véhicules lourds
COÛT D'ACQUISITION :	Moyen
FONCTIONNEMENT :	Plateforme aménagée à la hauteur du toit du véhicule. Conception maison ou équipement acheté. Elles peuvent être fixes (plateforme, balcon ou installation permanente) ou elles peuvent être mobiles (semi-remorque, conteneur ou plateforme déplaçable).
AVANTAGES :	Permet d'être à la même hauteur que le véhicule et de bien voir l'état du toit. Faciles à fabriquer; elles peuvent être réalisées à partir d'une simple passerelle, d'anciennes remorques modifiées ou encore d'un deuxième étage fixé à un bâtiment. Les systèmes mobiles peuvent être déplacés facilement, ce qui libère l'espace lorsque non utilisés.
INCONVÉNIENTS :	Accumulation de neige et de glace sur la station et autour du site de déneigement. Déneiger et/ou déglacer prend beaucoup de temps. Requiert beaucoup d'effort physique. Difficulté à enlever la glace se trouvant sur le toit du véhicule car les mouvements se font à bout de bras et au-dessus des épaules.
CONSIDÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS :	Prévoir un emplacement favorisant l'enlèvement de l'accumulation de neige au sol. Les conceptions « maison » doivent être certifiées par un ingénieur. Éviter que les travailleurs aient à positionner les véhicules en marche arrière. Prévoir de l'espace tout autour du système permettra d'effectuer le déneigement de deux véhicules à la fois. La surface des marches, pour accéder à la station, doit être antidérapante et toujours bien dégagée. La surface de travail doit être recouverte d'une matière antidérapante afin d'éviter les chutes lorsque les travailleurs effectuent le déneigement ou le déglaçage. Toutes les sortes de stations (échafaudage, passerelle ou semi-remorque modifiée) doivent être munies de garde-corps. Les garde-corps ne doivent pas être trop hauts, cela nuit aux mouvements des travailleurs lors du déneigement car ils doivent soulever l'outil beaucoup plus haut. La pelle ou l'outil doit être le plus léger que possible. Utiliser un outil muni d'un manche télescopique afin de faciliter les manipulations. Prévoir l'utilisation d'une masse en caoutchouc ou en bois pour briser la glace. Modifier les outils de déneigement au besoin afin de les rendre plus efficaces et ergonomiques. Certains travailleurs peuvent être réticents à l'idée de monter dans ce type d'installation.

ACCESSOIRES NÉCESSAIRES :	Pelle de toit, marteau, camion-tracteur, équipement pour déplacer la neige au sol
EFFORT PHYSIQUE REQUIS :	Important
CHUTE POSSIBLE DU TRAVAILLEUR :	OUI
UTILISATION POSSIBLE	
▪ Chez le transporteur :	OUI
▪ Chez l'expéditeur :	NON
▪ Au relais routier :	NON

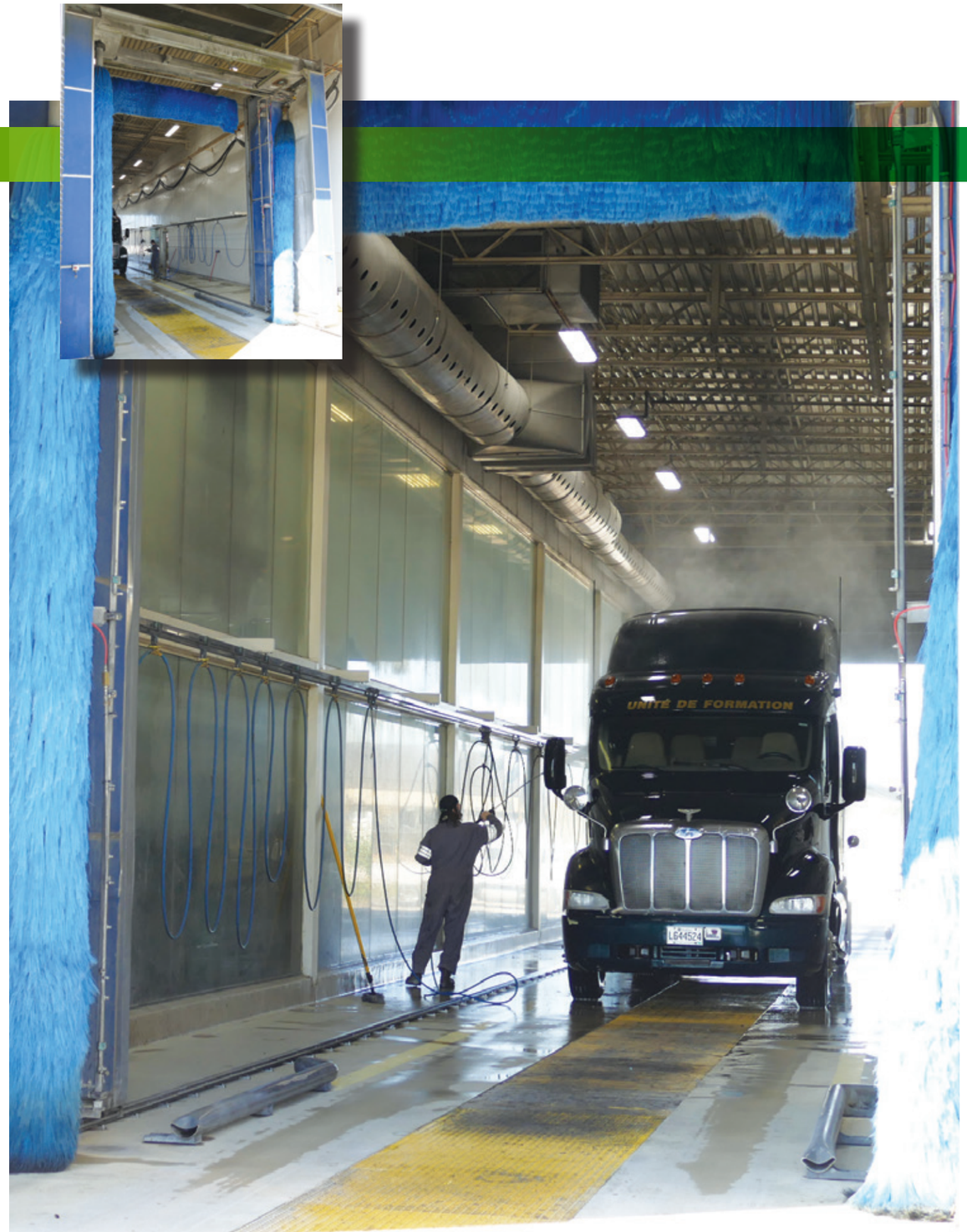

Station de nettoyage des véhicules (*truck wash*)

VÉHICULES CIBLES : COÛT D'ACQUISITION :	Tous les véhicules lourds Faible
FONCTIONNEMENT :	Utiliser les installations affectées au nettoyage des véhicules (*truck wash*) pour enlever la neige et la glace.
AVANTAGES :	Disponible dans les établissements de la plupart des entreprises de transport. La neige et la glace peuvent être enlevées rapidement. Faible coût d'utilisation.
INCONVÉNIENTS :	Uniquement disponible à des endroits fixes. Efficacité limitée par temps froid. Prend beaucoup de temps pour compléter la tâche.
CONSIDÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS :	L'eau doit être à une température élevée pour faire fondre la glace rapidement. Le véhicule mouillé peut regeler une fois dehors. S'assurer que le toit de la remorque est visé par l'installation de nettoyage. Gestion de la neige au sol.
ACCESSOIRES NÉCESSAIRES :	Aucun
EFFORT PHYSIQUE REQUIS :	Faible
CHUTE POSSIBLE DU TRAVAILLEUR :	NON
UTILISATION POSSIBLE ▪ Chez le transporteur : ▪ Chez l'expéditeur : ▪ Au relais routier :	 OUI NON NON

Entente avec sous-traitants pour le déneigement

VÉHICULES CIBLES : COÛT D'ACQUISITION :	Tous les véhicules lourds Faible
FONCTIONNEMENT :	Des entrepreneurs se spécialisent dans le déneigement de remorques ou dans le service de réparation et d'entretien de remorques. Ils se déplacent, sur demande, en entreprise, afin d'effectuer le déneigement des remorques.
AVANTAGES :	Déneigement au besoin, lorsque nécessaire. Aucun investissement pour l'achat d'équipement. Les entrepreneurs ont la capacité de se rendre aux endroits où les remorques doivent être déneigées.
INCONVÉNIENTS :	La disponibilité et le temps d'attente pour le déplacement de l'entrepreneur. Comporte toujours des risques de chutes pour les travailleurs du sous-traitant. Le coût du service imprévisible (en fonction de l'hiver).
CONSIDÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS :	La responsabilité du propriétaire des lieux en cas d'accident pourrait être impliquée. Prévoir les délais en fonction du déplacement du contractant, du temps de déneigement et du nombre de remorques à déneiger. Prévoir la gestion de la neige au sol. Il se peut que l'expéditeur n'accepte pas la présence d'un autre sous-traitant dans son enceinte.
ACCESSOIRES NÉCESSAIRES :	Aucun
EFFORT PHYSIQUE REQUIS :	Aucun
CHUTE POSSIBLE DU TRAVAILLEUR :	NON
UTILISATION POSSIBLE ▪ Chez le transporteur : ▪ Chez l'expéditeur : ▪ Au relais routier :	 OUI OUI OUI

Conclusion

Ce guide est un répertoire de certaines des méthodes, techniques, équipements et installations pour le déneigement et le déglaçage des toits de véhicules lourds. Dans une option de prévention des accidents de travail, les chutes et les efforts physiques doivent être au cœur des priorités pour la sécurité du travailleur.

Sans être parfaites, elles permettent aux entreprises de transport de veiller au respect du Code de la sécurité routière et de cohabiter de manière sécuritaire avec les autres usagers de la route. Pour une aide personnalisée, du conseil et de l'assistance technique, n'hésitez pas à entrer en contact avec les conseillers en prévention de Via Prévention.

LE PLAISIR EST UN MOYEN DE PRÉVENTION

Vous pouvez accéder à plus de 100 guides et fiches techniques conçus et diffusés par l'équipe experte de Via Prévention en un seul clic :
www.viaprevention.com

VIA PRÉVENTION
SST EN TRANSPORT ET ENTREPOSAGE

6455, Jean-Talon Est
Bureau 301
Montréal (Québec) H1S 3E8

Tél. : 514 955-0454
Sans frais : 1 800 361-8906
www.viaprevention.com

YouTube